

## [Revalorisation salariale] Donnez aux professionnel(le)s du secteur socio-judiciaire la revalorisation qu'ils méritent !

**5 mois après l'annonce de la revalorisation des métiers du social et du médico-social, les professionnel(le)s du secteur socio-judiciaire ne sont toujours pas concerné(e)s par cette revalorisation. Face à cette iniquité de traitement entre les professionnel(le)s du secteur associatif, Citoyens & Justice poursuit sa mobilisation et alerte à nouveau les pouvoirs publics dans 2 courriers à la Première ministre et au Garde des Sceaux.**

Le 18 février, à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre annonçait la revalorisation des professionnel(le)s des métiers socio-éducatifs.

5 mois plus tard, et malgré plusieurs interpellations du Premier ministre et du Garde des Sceaux, le secteur socio-judiciaire n'est toujours pas reconnu comme participant à « l'accompagnement des publics en difficultés spécifiques », et n'est donc pas intégré à la liste des secteurs concernés par cette revalorisation.

Nous tenons à rappeler ici que chaque année, nos associations accompagnent et prennent en charge 350 000 personnes placées sous main de justice, qu'il s'agisse d'adultes, d'enfants ou d'adolescents, ou accompagnent des personnes condamnées en fin de peine vers une (ré)insertion durable, afin de lutter contre la récidive et la réitération des faits.

Pas de « publics en difficultés spécifiques » donc ?

Le 11 juillet, dans un courrier commun avec France Victimes, la Fédération nationale Solidarités Femmes (FNSF), et la Fédération nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF), nous avons à nouveau alerté la Première ministre, le Garde des Sceaux et la ministre en charge de l'Égalité Femmes/ Hommes sur l'absence de revalorisation de nos secteurs d'activités.

Le 12 juillet, Citoyens & Justice et l'Uniopss ont adressé un courrier à la Première ministre et au Garde des Sceaux afin d'alerter plus précisément sur les moyens de mettre en œuvre de cette revalorisation, spécifiquement au sein du secteur socio-judiciaire.

“

*Nous demandons à ce que cette revalorisation soit élargie à l'ensemble des métiers présents au sein de nos associations : juristes, intervenants et intervenantes socio-judiciaires, psychologues, assistantes et assistants sociaux, ainsi que tou(te)s les salarié(e)s indispensables à la tenue de nos missions, sur des fonctions supports, des fonctions logistiques etc. La différenciation qui serait à opérer au sein de nos équipes est difficilement concevable, injuste et met en péril la pérennité de l'ensemble de nos missions.*

”

**Nous demandons la prise en considération de nos demandes, à savoir :**

- 1. La reconnaissance de nos missions** dans le secteur bénéficiant de la revalorisation annoncée,
- 2. L'élargissement de cette revalorisation à l'ensemble des métiers** présents au sein de nos associations,
- 3. L'octroi des ressources ou réévaluations des frais nécessaires** à application de ces mesures.

Nous tenons à rappeler le rôle fondamental que les professionnel(le)s du secteur socio-judiciaire occupent, en participant à la cohésion sociale et au fonctionnement de la Justice. Leur investissement et travail quotidien méritent une juste revalorisation, premier pas vers la reconnaissance des missions effectuées au profit de l'intérêt général.